Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2019/2199(INI)	Procédure terminée
Situation des droits fondamentaux dans l?Union européenne - rapports annuels 2018 et 2019 Sujet 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte		

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	Rapporteur(e) fictif/fictive epp RESSLER Karlo S&D INCIR Evin renew europe. PAGAZAURTUNDÚA Maite RIBA I GINER Diana FEST Nicolaus ECR WIŚNIEWSKA Jadwiga	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFCO Affaires constitutionnelles	epp TAJANI Antonio	28/01/2020
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	renew europe. RAFAELA Samira	16/01/2020
PETI Pétitions	renew europe. TOOM Jana	02/12/2019

Evénements clés

19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

17/11/2020	Vote en commission		
19/11/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0226/2020	
24/11/2020	Débat en plénière		
26/11/2020	Résultat du vote au parlement		
26/11/2020	Décision du Parlement	T9-0328/2020	Résumé
26/11/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2199(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/9/02092

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE646.996	03/02/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE648.414	03/03/2020	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE646.838	04/03/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE648.415	12/03/2020	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE647.015	03/06/2020	EP	
Avis de la commission	PETI	PE646.879	07/09/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0226/2020	19/11/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0328/2020	26/11/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)129	02/06/2021	EC	

Situation des droits fondamentaux dans l?Union européenne - rapports annuels 2018 et 2019

Le Parlement européen a adopté par 330 voix pour, 298 contre et 65 abstentions, une résolution sur la situation des droits fondamentaux dans lUnion européenne - rapports annuels 2018 et 2019.

Les députés ont rappelé quau cours des années 2018 et 2019, lUnion européenne a connu de multiples défis de grande ampleur en matière de protection des droits fondamentaux, détat de droit et de démocratie.

Peu de citoyens connaissent la charte des droits fondamentaux de lUnion européenne. Daprès lAgence des droits fondamentaux de lUnion européenne, on a constaté en 2018, au sein de lUnion européenne, non seulement des violations des droits de lhomme, mais encore le rejet de systèmes de protection des droits de lhomme dans leur ensemble.

Droits économiques et sociaux

Face à laggravation des inégalités qui touchent particulièrement les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les Roms, les gens du voyage, les personnes LGBTI+, et les membres dautres groupes défavorisés, les députés ont demandé aux États membres de garantir des conditions de travail et une protection contre lexploitation économique et la discrimination, en particulier pour les groupes les plus vulnérables face à ces inégalités, notamment les jeunes.

Le Parlement a appelé lUnion à élaborer des programmes spécifiques visant à éradiquer la pauvreté des enfants dans la mesure où ces derniers courent un risque disproportionné dexclusion sociale et économique et quils font face à la violation de leurs droits fondamentaux découlant de traitements abusifs, de la violence, de lexploitation et de toutes les formes dexclusion sociale.

La résolution a demandé aux États membres dinscrire le droit des citoyens à un logement adéquat au nombre de leurs priorités en matière de politiques sociales et daugmenter les investissements dans des logements sociaux et abordables. Elle a invité les États membres à garantir à tous laccès aux soins de santé, à une éducation de qualité et au logement sur un pied dégalité.

Droit à légalité de traitement

Le Parlement a condamné le mouvement actuel «recul organisé» des droits des femmes, certains États membres ayant cherché à faire marche arrière en revenant sur les garanties juridiques existantes concernant laccès des femmes aux soins liés à lavortement. Il a condamné fortement le nombre alarmant de féminicides dans lUnion, invitant le Conseil à finaliser la ratification par lUnion de la convention dIstanbul.

Les députés ont également mis en en garde contre la banalisation des discours de haine et des différentes formes de racisme, telles que lislamophobie, lantitsiganisme, lantisémitisme et le racisme envers les personnes noires et de couleur dans de nombreux États membres, encouragés par la montée des mouvements extrémistes et par des dirigeants politiques de certains États membres qui utilisent un discours haineux en diffusant des invectives racistes, xénophobes et anti-LGBTI.

Les États membres devraient veiller à ce que les crimes et les discours haineux soient enregistrés, fassent lobjet denquêtes et de poursuites, et soient portés devant la justice. Ils devraient également imposer une interdiction effective des groupes néofascistes et néonazis.

Libertés

Le Parlement a appelé les États membres à protéger un secteur des médias dynamique, indépendant, pluraliste et libre. Il a condamné à cet égard toute mesure visant à réduire au silence les médias critiques et à porter atteinte à la liberté et au pluralisme de la presse.

La Commission a été invitée de présenter une proposition de mécanismes solides et complets pour protéger la liberté dexpression et la liberté des médias et améliorer la protection des journalistes, notamment i) en améliorant la transparence de la propriété des médias, ii) en adoptant une directive européenne contre les « poursuites-bâillons », iii) en créant un fonds européen permanent pour les médias indépendants et les journalistes dinvestigation et iv) en établissant un mécanisme de réaction rapide pour les journalistes en danger.

Le Parlement a condamné les interventions violentes et disproportionnées des forces répressives contre des manifestations pacifiques. Il a demandé aux États membres de veiller à ce que tout recours à la force par les services répressifs soit toujours légal, proportionné et nécessaire, quil ait lieu en ultime recours et quil préserve la vie et lintégrité physique des personnes.

Préoccupés par lespace toujours plus restreint dévolu à la société civile indépendante dans certains États membres, les députés ont invité la Commission à proposer un plan daction pour promouvoir la société civile, y compris ladoption de lignes directrices pour la protection de la liberté dexpression, de la liberté dassociation et de la liberté de réunion pacifique ainsi que la protection des défenseurs des droits de lhomme en danger, et de créer un fonds durgence pour leur protection.

La résolution a également souligné que lapproche de lintelligence artificielle (IA) devrait être «centrée sur lêtre humain», en sefforçant de garantir que les valeurs humaines soient au cur de la manière dont les systèmes dIA sont élaborés.

Droits fondamentaux des migrants, des demandeurs dasile et des réfugiés

Le Parlement a appelé à placer les droits de lhomme des migrants, des demandeurs dasile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre des politiques de migration et dasile. Il a demandé à la Commission de proposer une solution urgente pour résoudre les cas flagrants de violation des droits de lhomme dans les centres daccueil de réfugiés et de migrants sur le sol européen.

La résolution a souligné que le fait de sauver des vies est une obligation légale en vertu du droit international et du droit de lUnion et que les migrants sans papiers devraient avoir pleinement accès à leurs droits fondamentaux élémentaires. Elle a demandé de mettre fin à la détention denfants, notamment dans le contexte de la migration dans lUnion.

État de droit et lutte contre la corruption

Soulignant que létat de droit est une pierre angulaire de la démocratie, le Parlement a condamné les efforts déployés par les gouvernements de certains États membres pour affaiblir la séparation des pouvoirs et lindépendance du pouvoir judiciaire. Il a invité la Commission à réagir à toutes les violations de larticle 2 du traité UE, en particulier celles qui touchent aux droits fondamentaux, réaffirmant la nécessité cruciale dun mécanisme de lUnion sur la démocratie, létat de droit et les droits fondamentaux, tel que proposé par le Parlement.

Les députés ont demandé de concevoir des instruments efficaces de prévention, de lutte et de sanction à lencontre de la corruption, de lutte contre la fraude et de suivi régulier de lutilisation des fonds publics.